

## **Séminaire de réflexion**

### **« Débat public, concertation, conciliation, médiation : quelles synergies ? »**

#### **Synthèse du carrefour - débat du 8 novembre 2016**

##### **Problématique générale**

*Ce carrefour-débat et les travaux qui l'ont précédé depuis le printemps 2016 ont été initiés par la CNDP dans un contexte de fragilisation du débat public et dans un souci d'amélioration de la qualité de la délibération publique. Il a été fait le choix de réfléchir à ce que pourraient être les apports de la médiation pour offrir une assise plus solide au débat public et permettre de réduire ce qu'il a été convenu d'appeler "les angles morts" du débat public et des concertations garanties.*

*L'idée initiale de ce carrefour-débat était de transmettre et de mettre à l'épreuve d'un public élargi les réflexions poursuivies par un groupe de travail réuni en juin et octobre 2016 pour les enrichir et les diversifier.*

*Près de 150 personnes ont participé à cette rencontre. La diversité de leurs origines (garants - professionnels et chercheurs du débat public, de la concertation, de la participation - médiateurs praticiens et chercheurs - maîtres d'ouvrages - institutions - société civile ...), la qualité de leur écoute et de leur bienveillance, et par-delà de leurs échanges, signent incontestablement une première réussite de l'initiative engagée.*

*Certes tous les sujets n'ont pas été épuisés, certains acteurs (élus locaux, acteurs de la société civile) étaient insuffisamment représentés ; pour autant des acquis importants résultent de ce séminaire.*

*Les "angles morts" du débat public et des concertations garanties ont pu être mis en évidence : qualité du contrat initial entre les parties, gestion des asymétries de pouvoirs et de connaissances, place accordée aux conflits, liens entre transparence des débats et secret, place de l'individu face au collectif, inclusion des personnes de toutes catégories sociales, place de la négociation, relation à la délibération ... Si la médiation ne peut à elle seule répondre à ces écueils du débat public, il a été convenu qu'elle pouvait effectivement apporter des pistes de solution.*

*Les apports que pourrait représenter la médiation n'ont pas été tous recensés et évalués ; ils restent à creuser, expérimenter, définir. Pour autant, deux mondes qui ne se connaissaient pas ou peu se sont rencontrés. Il n'en est pas ressorti une volonté d'hégémonie de l'un sur l'autre, ni même un constat d'incompatibilité, bien au contraire ont émergé des sensibilités partagées et le désir mutuel de poursuivre les échanges pour à la fois solidifier le débat public et enrichir la médiation.*

*A l'issue de plusieurs mois de réflexion en groupe de travail restreint puis en arène plus large, mobilisant des acteurs de toute nature, débat public, concertation et médiation sortent renforcés dans leur essence et leurs finalités, signant par là même un acquis politique important de cette initiative.*

## Programme de la journée

### **Session plénière 1**

#### **Dialogue et conflictualité dans le domaine de l'environnement : quels enjeux pour le débat public et la médiation ?**

- *Intervenants : Jacques Archimbaud, vice-président de la CNDP et Laure Veirier, médiatrice, responsable pédagogique du certificat de compétences "Les pratiques de médiation" du CNAM*
- *Discutants : Jean Michel Fourniau, directeur du GIS démocratie et participation - Jean Pierre Bonafé-Schmitt, chercheur, Groupe d'étude de médiation du Centre Max Weber, Université Lumière Lyon II - Etienne Ballan, spécialiste de la concertation et participation du public*

### **Travaux en ateliers**

#### **Mise en commun des réflexions poursuivies par le groupe de travail réuni en amont du carrefour-débat**

##### **Intervenants et modérateurs :**

- *Atelier 1 : Sophie Allain, sociologue à l'INRA, consultante et formatrice en concertation et médiation - Isabelle Boutefoy, médiatrice Médiations Plurielles - Thierry Renaud, médiateur Médiations Plurielles*
- *Atelier 2 : Aline Guerin, médiatrice / Institut de la concertation - Damien Mouchague, directeur du conseil de développement durable de Bordeaux métropole - Stéphanie Joumard, médiatrice Médiations Plurielles*
- *Atelier 3 : Jean Paul Puyfaucher, commissaire-enquêteur - Catherine Garreta, médiatrice Médiations Plurielles - François Poux, médiateur Médiations Plurielles*

### **Session plénière 2**

#### **Médiateur et garant : les mêmes valeurs ? un même métier ?**

- *Intervenants : Dominique Simon, médiatrice - Bernard Féry, garant - Jean Louis Laure, garant et médiateur*
- *Animation : Jacques Salzer*

### **Session plénière 3**

#### **Pratiques de médiation et dispositifs de concertation : quelles passerelles ?**

- *Intervenants : Julie Taldir, chef du pôle concertation et relations extérieures de SNCF Réseau - Claude Chardonnet, praticienne de la concertation - Philippe Barret, médiateur spécialisé en dialogue territorial*
- *Animation : Jacques Salzer*

## Session plénière 1 - Dialogue et conflictualité dans le domaine de l'environnement : quels enjeux pour le débat public et la médiation ?

**Jacques Archimbaud, vice-président de la CNDP**, rappelle l'objectif de cette journée au regard des enjeux actuels de la démocratie participative et de la réforme profonde de nos façons de décider. Car c'est bien de cette question de la qualité de la délibération publique dont il s'agit.

Comment intégrer les enjeux de long terme posés par la crise écologique dans notre calendrier démocratique ? Comment identifier les lieux de décision dans un monde globalisé et interdépendant ?

Le défi, de taille, est celui de la manière avec laquelle le débat public peut contribuer à des compromis globaux sur des sujets complexes. Le débat public a beaucoup progressé et les dispositions adoptées en août dernier vont plus loin dans le sens d'une meilleure participation du public aux processus de décision. Cette évolution des procédures doit aller de pair avec une réflexion sur les processus, en donnant par exemple toute leur place aux émotions et aux préoccupations, à côté des arguments et des positions ; en cherchant à faciliter des dynamiques d'échanges se fondant sur la confiance et la reconstitution d'un lien perdu ; en veillant à réduire les asymétries, notamment dans la mobilisation de l'expertise.

Ces évolutions doivent accompagner la réforme en cours, qui vise à multiplier les concertations mobilisant des garants. Dans le même sens, les conditions de participation à une concertation pourraient être définies par les parties prenantes, dans une forme de « contrat préalable de participation ». Ces mutations sont déterminantes pour l'avenir de notre fonctionnement démocratique et impliquent la mobilisation de compétences et de savoir-faire spécifiques.

L'approche de la médiation peut ainsi contribuer à cette évolution : avant le débat (pour une définition partagée des règles du jeu par exemple), pendant le débat (pour donner notamment leur place à chacun et favoriser l'écoute mutuelle), après le débat (pour faciliter le passage du débat à la négociation et l'appropriation des recommandations). L'objet de cette journée est de mieux repérer ces apports, au service d'une évolution de nos pratiques.

**Laure Veirier, médiatrice, responsable pédagogique du certificat de compétences "Les pratiques de médiation" du CNAM**, rappelle que la médiation est née dans les années 70, de la société civile, portée par une vision idéaliste et utopique. Activité du langage, elle est fondée sur la capacité à faire tiers, et porte les valeurs d'émancipation, d'humanisme, de responsabilisation et de démocratie participative. Elle se développe alors que les institutions et les modes décisionnels fondés sur une hiérarchie verticale traversent une crise de légitimité. Pourtant, la médiation n'a pas à se substituer aux instances et aux lieux légitimes de décision : elle est menacée actuellement par le risque d'être emportée par ces appels d'air. Sa place n'est pas de se substituer à des tribunaux engorgés : la médiation répond à un besoin qui lui est propre, autour du langage, de la rencontre, de l'émergence des malentendus et des non-dits, de la reconnaissance des conflits comme facteurs de vitalité et de changement de nos sociétés.

Elle est en substance une rencontre entre des personnes désireuses de se parler en présence d'un tiers inhabituel, n'ayant pas d'enjeux dans cette rencontre. Loin de chercher à éviter les conflits, le médiateur va favoriser un travail de séparation pour que chacun puisse dire ce qui compte pour lui, afin de pouvoir ensuite être en mesure d'écouter l'autre. La confidentialité est la condition pour assurer la sécurité de la médiation, les personnes pouvant convenir ensemble en fin de médiation de ce qu'elles souhaitent communiquer à l'extérieur.

Au-delà des personnes qui y ont recours, la médiation fait bouger les lignes et permet de faire évoluer les institutions, en révélant les besoins de changement. Elle est une suspension, une place fragile, qui tire précisément sa force de cette fragilité.

**Jean-Michel Fourniau, directeur du GIS Démocratie et Participation**, identifie plusieurs points communs aux deux approches que constituent le débat public et la médiation : l'idée de « faire tiers », la place de la société civile et la valeur d'émancipation. On peut se demander si on assiste actuellement à l'échec d'une certaine vision du débat public, sa vision délibérative. Dans le débat public, l'intérêt général occupe cependant une place importante et le tiers doit chercher à corriger les asymétries. C'est une arène ouverte, et non un lieu de confrontations. Le rôle du tiers doit s'apprécier au regard de l'objectif d'améliorer la qualité de la délibération. Quant à la médiation, sa place n'est dans la délibération, mais en aval du débat pour aider à constituer des phases de convergences.

**Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, chercheur en médiation**, situe ces différentes approches dans le domaine de la démocratie participative, visant à redonner du pouvoir aux citoyens. Elles renvoient également à une certaine éthique de l'échange, souhaitant restaurer le lien de la communication entre les parties en présence. Elles nous conduisent à nous interroger sur les raisons qui poussent au développement de ces « nouveaux tiers », conséquence de l'affaiblissement progressif de l'autorité verticale. Ces évolutions invitent à renforcer l'ingénierie de la médiation et les compétences de concertation de groupes et de négociation.

**Etienne Ballan, praticien et spécialiste de la concertation**, se demande s'il n'y a pas aujourd'hui un malaise autour du débat public, le problème n'étant pas forcément lié au processus mais aux intentions des maîtres d'ouvrage. Ces réflexions invitent à penser la place du conflit, utile et moteur dans et pour notre démocratie. Il s'interroge aussi sur la place du grand public dans la médiation environnementale, au regard de son souci de confidentialité, le débat public exigeant quant à lui une transparence et une inclusivité les plus larges possibles. Enfin il s'interroge sur les méthodes respectives des deux démarches. Les praticiens de la participation du public sont pour lui des "facilitateurs de démocratie", ils usent d'outils et de compétences très variés, refusant toute forme de standardisation. A l'inverse, les médiateurs mettent en œuvre des pratiques bien définies, ils sont structurés et forment "un corps" de son point de vue. Il pose dès lors la question de l'intérêt pour les uns et les autres de s'allier.

## Travaux en ateliers

Les participants ont été répartis de manière aléatoire dans 3 ateliers afin de faciliter la participation de chacun et la richesse des échanges.

L'objectif de ces ateliers était dans un premier temps de présenter à l'ensemble des participants l'avancement des réflexions auquel était parvenu le groupe de travail initial les 9 juin et 11 octobre derniers, puis de mutualiser et de clarifier les questionnements en vue de nourrir les débats de l'après-midi.

Un "tableau miroir" des pratiques respectives du débat public-concertation et de la médiation issu des travaux précédents a été proposé comme base de discussion aux 3 ateliers.

### Atelier 1

Les échanges ont établi que de nombreux garants, responsables et membres de CPDP, commissaires-enquêteurs développent aujourd'hui des pratiques proches de la médiation, en termes d'écoute, de facilitation du dialogue et de reconnaissance mutuelle, ce qui a permis d'acter l'évolution du débat public vers des pratiques qui n'étaient pas forcément les siennes au départ.

Pour autant, certains se sont étonnés de cette "appropriation" de la médiation, dans la mesure où elle n'est que très peu utilisée en France dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, pour des raisons liées à sa finalité. Dans la mesure où elle prône en effet la construction d'une expertise collective et partagée visant à une décision co-élaborée par l'ensemble des parties, il a été exprimé qu'elle fait peur en France, certains évoquant à son sujet l'idée d'une "contre-culture".

L'utilisation de la médiation comme alternative au débat public, ainsi que cela a pu être fait au Québec pour des petits projets, n'a pas été retenue comme un sujet de débat.

Il a par contre été mis en évidence la distinction entre l'utilisation de pratiques de médiation au service des débats publics et concertations, justifiant la formation à la médiation de tous les garants, et le recours à des actes propres de médiation induisant l'intervention de médiateurs au sein des procédures de débat public et concertations garanties.

Ce dernier point est bien partagé. Pour certains, ces actes pourraient être inclus dans la procédure comme temps particuliers du débat public, dès lors qu'ils seraient justifiés. Pour d'autres, un arrêt momentané des procédures, par la CNDP, pendant le temps dévolu à la médiation, est évoqué comme une condition nécessaire.

### Atelier 2

La présentation du tableau avec les mots en miroir a permis une approche schématique des pratiques du débat public/concertation et de la médiation et d'interroger les connexions possibles et pertinentes : la médiation en tant que source d'inspiration ? Une alternance des processus en des séquences bien différenciées ? Leur hybridation ?

Les échanges qui ont suivi ont fait émerger des observations et problématiques de trois ordres.

Certaines insistent sur les effets possibles de l'introduction-intégration de la médiation dans les processus de débat public et de concertation en particulier pour aider à la définition d'un projet, établir plus finement les différents objets en débat, gagner en « humanité » et sécuriser la parole.

D'autres expriment un besoin préalable de clarification, au regard :

- de la nature et de la finalité de l'espace de parole dans le débat public et la concertation (construction de la parole ou son expression ?) en lien avec d'une part la question de l'autonomie des acteurs et de leur pouvoir de décision, avec d'autre part la dissymétrie de la représentativité (comment prendre en compte l'intérêt général ? les absents ? les générations futures ? le vivant ?...)
- des valeurs et principes, en particulier à travers la question de la compatibilité entre les impératifs de confidentialité (consubstantiels à la médiation) et ceux de transparence et de diffusion de l'information (propres au débat public)

D'autres enfin font part de leurs attentes d'une meilleure connaissance réciproque des pratiques via en particulier la formation, l'expérimentation, les retours d'expériences et leur évaluation selon des critères à définir.

### Atelier 3

Dans cet atelier, la plupart des échanges ont porté sur un besoin de clarification des terminologies. Les différences mises en avant par le groupe de travail entre débat public, concertation et médiation sont apparues à certains participants très institutionnelles et éloignées des réalités de la concertation locale. Il a été ainsi mis en évidence que le sujet traité dans le cadre de cette journée relevait davantage des processus de concertation relatifs à de grands projets d'aménagement.

L'idée générale retenue est de mieux valoriser une complémentarité entre ces pratiques.

Certains participants proposent en outre de mieux préciser les contraintes liées au cadre réglementaire. La question du lien à la décision et de ce que recherche la CNDP (éclairer la décision publique ? ou l'améliorer ?) reste à mieux explorer car elle est centrale pour une acceptation durable de la concertation.

Enfin, plusieurs participants ont relevé l'insuffisante place de la concertation et la médiation dans les programmes d'enseignement, notamment dans les filières architecture et urbanisme.

## Session plénière 2 - Médiateur et garant : les mêmes valeurs, un même métier ?

**Dominique Simon, médiatrice**, souligne l'importance des valeurs et de la posture dans le rôle de médiateur. Son expérience l'a convaincue de la capacité transformatrice et de la force créatrice du dialogue et de la rencontre. Si le médiateur, comme le garant, occupe une position de tiers, ils n'ont pas le même rapport au savoir. Le médiateur n'a nul besoin de connaître le domaine et le sujet sur lequel porte le conflit : sa compétence, c'est sa posture et non sa connaissance du sujet. Le garant ou le président de CPDP, à l'inverse, doit comprendre le fond du sujet et en tire sa légitimité. Selon elle, il faudrait développer pour les garants, les analyses de pratiques, analyses exigées pour les médiateurs. S'agissant du rôle du garant, dont elle a quelques expériences, il lui semble nécessaire qu'il intègre la fonction d'animation, alors que ces deux rôles sont souvent en pratique distincts.

**Bernard Féry, garant**, rappelle que la neutralité ne se décrète pas mais se prouve dans les faits. Le fait d'être nommé par la CNDP confère au garant une réelle responsabilité, lui qui incarne souvent par ailleurs la mémoire du projet. Il lui semble que, dans nos réflexions, il est important de mieux distinguer la concertation préalable du débat public et de la concertation post débat. S'agissant des liens médiation-concertation, il évoque une situation concrète dans laquelle il a pris personnellement l'initiative d'aller voir un par un les différents élus concernés pour mieux se comprendre et s'expliquer sur le vécu du territoire. Il considère que ces rencontres, qui se sont apparentés à de la médiation, ont joué un rôle important dans le déblocage de la situation et les suites de la concertation. Toutefois ce type d'initiative, très positif et efficace, ne reste qu'un "*flash dans la nuit*" s'il demeure isolé.

**Jean-Louis Laure, garant formé à la médiation**, considère que garant comme médiateur ne correspondent pas à des métiers, mais à une fonction, une place à un certain moment. En outre, ils permettent rarement d'en vivre. Un des enjeux de ces approches est d'instaurer la confiance, ce qui suppose pour le garant comme pour le médiateur d'établir son indépendance tout en combinant rigueur et sensibilité. La préparation du cadre de la concertation occupe une place cruciale, et mobilise beaucoup de temps et d'énergie. Les deux approches ne s'inscrivent pas dans la même temporalité : le temps est court en médiation pour la résolution des conflits - il est plus long dans le débat public, d'où un contexte également susceptible d'évoluer dans le temps. L'approche du double-mandat utilisée en médiation est intéressante pour la concertation garantie : le médiateur tient son premier mandat du commanditaire, le maître d'ouvrage, et le second des parties elles-mêmes qui, en acceptant le principe de la rencontre, accordent leur confiance au médiateur. Son expérience lui inspire un certain nombre de questions : comment définit-on un acteur ? Que met-on derrière le concept de représentativité ? Quelle est la place des médias dans ces processus ? Selon lui, les rôles de garant et de médiateur doivent rester distincts, laissant au garant l'initiative de proposer de faire appel à un médiateur.

Les échanges qui ont suivi les interventions ont porté sur la question de l'accord (finalité ou pas), celle de la neutralité, celle enfin du lien entre le garant et le maître d'ouvrage, notamment en regard de l'ampleur de la marge de manœuvre du premier et de la réalité du désir de concertation du second. Ils ont aussi relevé l'importance de constituer des étapes de « sas » et de « décantation » entre les différentes phases institutionnalisées de débat ou de concertation pour mieux les préparer et résoudre les conflits non résolus dans ces phases.

## Session plénière 3 - Pratiques de médiation et dispositifs de concertation : quelles passerelles ?

**Philippe Barret, médiateur**, souligne le caractère très marginal de l'utilisation de la médiation en France dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, évoquant à son sujet une « contre-culture » dans notre pays. Sa pratique, qu'il ne nomme pas médiation, vise à faciliter le dialogue entre les acteurs d'un territoire pour tenter d'arriver à des propositions qui seront ensuite soumises à des décideurs, publics ou privés. Les principes et pratiques de la médiation constituent un apport fondamental de cette démarche, tout en s'enrichissant d'autres univers (animation territoriale, participation, coaching); l'objectif étant bien de construire des dispositifs pertinents au regard des processus dans lesquels il est amené à intervenir. Il est temps, selon lui, de stopper l'hégémonie du débat comme seul moyen de résoudre les problématiques qui se posent. Il milite pour une vision complémentaire basée sur des termes et concepts plus pacifistes, offrant mieux aux acteurs la possibilité de dire ce qui est essentiel pour eux, de s'écouter, si possible de se comprendre et au moins de se reconnaître; l'idée étant de chercher ensemble un intérêt qui serait commun, plutôt que de vouloir à tout prix convaincre l'autre. Trois pistes d'actions ont été proposées afin de poursuivre les travaux engagés dans ce séminaire : clarifier les concepts utilisés par les uns et les autres, favoriser les croisements entre praticiens de la concertation et de la médiation, identifier différents types de démarches adaptés à différents types de contextes et de situations.

**Julie Taldir, responsable du pôle concertation de SNCF Réseau**, explique que la question de la participation du public occupe son entreprise depuis de nombreuses années. Celle-ci n'utilise pas le terme de médiation, ce qui ne signifie pas l'absence de préoccupations et de conflits sur les territoires. La question de leur anticipation et de la bonne prise en compte des sensibilités des territoires avant tout projet, constituent un enjeu majeur. Analyses et rencontres sont menées pour bien connaître les acteurs principaux sans pourtant aller jusqu'à leurs besoins. Les objectifs et modalités des concertations sont précisément définis, l'idée étant bien de ne pas faire de concertation « pour faire de la concertation ». L'entreprise se heurte autant à des conflits de valeurs qu'à des conflits opposant l'intérêt général à des intérêts particuliers. Il est dès lors nécessaire de dégager l'ensemble de ces intérêts et d'en débattre.

Les apports de la médiation sont appréhendés à deux niveaux : dans la façon de comprendre les craintes et les peurs, de les interpréter et de les intégrer d'une part, dans les modalités de construction et de partage des projets, d'autre part, afin qu'ils répondent davantage aux besoins de l'entreprise et des territoires et intègrent mieux les « plus petits dénominateurs communs ».

**Claude Chardonnet, praticienne de la concertation**, fait le constat d'attentes fortes vis à vis de la médiation comme de la concertation : offrir une digne place aux conflits, permettre des solutions plus intelligentes, contribuer à la paix sociale. Elle met en évidence leurs points communs : la présence d'un tiers, la valorisation des notions d'écoute, l'identification des points de convergence et de divergence. Pour autant, elles ont des spécificités : rares sont les concertations dont l'objectif est de parvenir à un consensus, alors que l'intérêt et la finalité de la médiation sont d'aider soit à produire une sortie de crise (médiation de conflit), soit à conduire vers un chemin partagé (médiation de projet). Une intensification de l'échange de ces cultures constituerait une voie fertile et enrichissante, probablement à chacune des étapes des concertations. Elle a souligné qu'il fallait du temps, des espaces dédiés et des moyens pour que puissent se déployer la connaissance mutuelle, le partage des connaissances, la compréhension des enjeux des uns et des autres, une expression claire des marges de manœuvre possibles. Pour autant, elle souligne deux points de vigilance. Le 1er étant de ne pas multiplier les intervenants au risque de « perdre » le public, et dès lors favoriser des garants dotés de compétences en médiation. Le 2ème de ne pas imposer des « règles » de médiation qui risqueraient d'être trop restrictives, pour bien garder au débat public tout son caractère « foisonnant ».

Les échanges qui ont suivi ont permis de cibler plusieurs pistes d'améliorations susceptibles d'être offertes par la concertation et la médiation conjuguées : mieux permettre l'émergence de la "parole vraie" derrière les positions de principe adoptées bien souvent par les différentes parties, y compris les maîtres d'ouvrage ; élargir le spectre de l'écoute des personnes sur leurs besoins au-delà des seuls projets ; favoriser une meilleure préparation des prises de décision ; permettre une prise en compte plus exigeante des conflits avant qu'ils ne s'enkystent ; mieux négocier l'intérêt général avec les différentes parties.

## Conclusion générale et perspectives

**Jacques Archimbaud** souligne la qualité d'écoute qui a présidé aux échanges de la journée et insiste, à l'heure de l'extension du champ de la concertation et du débat public, qui en est une de ses formes, sur l'importance du choix des bons outils, des bonnes méthodes, des bonnes valeurs. Il souligne aussi l'importance de les placer aux bons moments de ces processus, dans l'objectif d'intégrer le plus grand nombre de participants tout en gagnant en fluidité et de développer des complémentarités.

Le temps est venu non pas de sortir de l'ambiguïté fondatrice du débat public (tribune pour les uns, espace de communication, de conviction en vue d'arbitrages pour d'autres, lieu de reprise en main décisionnelle ou encore de paix civique), mais d'en clarifier ses missions. Le mandat du débat public doit ainsi être revisité en intégrant une logique de continuité jusqu'à la décision, ce qui inclut en particulier un droit de suite, un certain droit à la négociation et le travail sur des scénarii alternatifs, comme le précise d'ailleurs la législation.

C'est là précisément que la médiation a sa place, elle qui partage avec le débat public les valeurs démocratiques de paix civile et de non-violence, pour le faire évoluer de la procédure au processus. Par une approche concrète par les individus et en prenant en compte la multitude de leurs appartenances, elle crée les conditions d'accès à la logique des uns et des autres. Elle peut ainsi aider le débat public en amont (dans l'incarnation des acteurs, dans la définition des arènes, d'un « contrat » de l'espace possible de négociation, ...), pendant (dans le maintien ou le rétablissement d'un état d'esprit de trêve, l'émergence d'enjeux cachés, la venue de tiers,...) et après son déroulement (pour construire des scénarii, vérifier l'applicabilité des compromis,...).

Dans le prolongement des riches échanges qui ont eu lieu, Jacques Archimbaud annonce trois axes d'action : l'introduction par la CNDP d'un module « médiation » dans la formation des garants ; « l'embarquement » de médiateurs dans des processus de débat public et de concertations garanties, pour expérimenter comment se jouent les complémentarités et les différences et avancer concrètement ; la constitution d'un centre de ressources (avec des acteurs de la médiation et du débat public, voire des commissaires enquêteurs) pour confronter les pratiques et monter en généralités. Il considère enfin que le débat public, par ses outils, ses méthodes, peut aussi aider la médiation à penser plus en avant certaines thématiques, l'élargissement des cercles d'acteurs en présence par exemple.

**Laure Veirier** prolonge cette dernière idée en insistant sur les éclairages que les pratiques du débat public peuvent apporter à la médiation, notamment en matière d'intérêt public, de jeux d'acteurs, de grands collectifs et d'enjeux. Tout à fait partante, au terme de cette journée, pour poursuivre les riches rencontres initiées aujourd'hui, elle considère qu'il y a encore du chemin à parcourir, à la fois séparément et collectivement, pour mieux caractériser, clarifier les terminologies utilisées par chacun, tout en croisant, articulant les pratiques. Selon sa conviction profonde, c'est en effet de l'action que la réflexion peut le plus facilement émerger. Elle renchérit sur tout l'intérêt et la pertinence de ces articulations pour mieux capitaliser sur les pratiques et nourrir la recherche.